



**ANNULE ET REMPLACE ARRETE N°2019/5916
Arrêté du Maire n° 2019/6065**

OBJET : Réservation de 6 places de stationnement au 10 Léon Jozeau Marigné, du 20 mai au 31 juillet 2019 inclus, du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h30, à l'entreprise AML Menuiserie, pour effectuer des travaux au droit de la propriété de Manche Habitat.

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande de l'entreprise AML Menuiserie en date du 17 mai 2019, l'autorisation de stationner sur le parking face au 10 rue Léon Jozeau Marigné pour le stockage des menuiseries avant remplacement (2 places pour des conteneurs, 2 places pour une zone de vie et 2 places pour des véhicules de chantier), pour faciliter les travaux des logements « Manche Habitat »

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux.

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux au droit de la propriété de Manche Habitat, l'entreprise est autorisée à stationner sur le parking face au 10 rue Léon Jozeau Marigné du 20 mai au 31 juillet 2019, du lundi au vendredi de 8h à 17h30.

Durant cette période, 6 places de stationnement sont réservés à l'entreprise AML Menuiserie (2 places pour des conteneurs, 2 places pour une zone de vie et 2 places pour des véhicules de chantier),

Article 2: Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise AML Menuiserie.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise AML Menuiserie – philippe-castel@aml-menuiserie.fr

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
Le vendredi 17 mai 2019

Le Maire

Guy LECROISEY

